

COMMISSION BIEN DANS SON TRAVAIL DU 15 JUIN 2018

PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET AMELIORATION

DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

**Quelles sont vos remarques / compléments
sur les éléments de constat et l'objectif décrits ci-après ?**

Les constats :

- L'évaluation des risques professionnels est réalisée en établissement. La démarche est placée sous la responsabilité de la ligne managériale qui a besoin d'informations lui permettant de prioriser les sujets à traiter et des conseils des spécialistes (services de santé au travail, assistants sociaux, filière prévention).
- En 2017, le déploiement du DESSP, qui contribuait à identifier les facteurs de risques psychosociaux à traiter en priorité, a été arrêté :
 - Le dispositif n'était pas adapté aux besoins des établissements
 - Le principe d'organisation du DESSP (questionnaire rempli lors de la visite médicale) est percuté par la modification de l'organisation de la surveillance en santé au travail.
- La Poste a annoncé en CNSST la mise en place d'une nouvelle méthode d'évaluation et de prévention des RPS en 2018
- Les méthodes utilisées en établissement pour évaluer les RPS diffèrent d'une Branche à l'autre et d'un établissement à l'autre. Des groupes de travail sont organisés, des questionnaires utilisés.
- Les pratiques ont progressé, mais :
 - La qualité de l'évaluation et la pertinence des actions sont hétérogènes
 - L'association des postiers est complexe à réaliser et à intégrer dans l'organisation du travail notamment lorsqu'il faut conjuguer évaluation annuelle et études d'impact
- Dans certains cas, les acteurs associés à cette démarche (agents, managers, spécialistes, CHSCT) n'ont pas suffisamment de retour sur les actions mises en œuvre, alors que la mise en œuvre des actions permet de réduire les risques et conditionne la participation à l'évaluation suivante

L'objectif de La Poste :

Déployer dans toutes les entités de la Poste, une démarche permettant de prévenir les risques psychosociaux et de contribuer ainsi à la qualité de vie au travail des postiers.

Les principes de la nouvelle démarche Groupe :

- Positionner la démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux dans le cadre du développement de la qualité de vie au travail.
- Fonder l'évaluation des risques psychosociaux sur l'expression de tous les postiers.
- Les questionnaires de satisfaction / baromètres peuvent constituer une source d'information pertinente selon le type de question posée.
- L'analyse des données ne suffit pas, la prévention des RPS implique de prendre en compte la réalité des situations de travail et les spécificités des organisations.
- Déployer la même méthode dans tous les métiers pour assurer la pertinence et la cohérence des évaluations

Le baromètre d'engagement La Poste

- Pour fonder l'évaluation des risques sur l'expression de tous les postiers, la démarche de La Poste s'appuiera sur les résultats obtenus sur un panel de questions portant sur toutes les dimensions de la qualité de vie au travail.
- Les sujets traités au travers de ces questions sont référencés dans tous les questionnaires construits de façon scientifique pour évaluer les risques psychosociaux.

- Contenu du travail	- Equilibre vie professionnelle/vie personnelle
- Organisation du travail	- Information / communication
- Relations de travail	- Conduite du changement
- Management	- Qualité de vie au travail et motivation
- Ces questions sont intégrées dans les baromètres / questionnaires de satisfaction déployés par les Branches en 2018 et seront intégrées au Baromètre d'engagement déployé partout à La Poste en 2019.

**Quelles sont vos remarques / réflexions / suggestions
sur la démarche à mettre en place
pour interpréter / utiliser les résultats des questionnaires,
et mettre en œuvre des actions qui permettent
de traiter les situations à risque
auxquelles sont confrontés les postiers ?**